

OPAH-RR DU PAYS HAUTE-CORREZE VENTADOUR
AIDES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISEES POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET LES PROPRIETAIRES BAILLEURS

Statut des propriétaires	Travaux	Ressources	ANAH 19	ANAH Habiter Mieux FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique) jusqu'à fin 2017	EPCI Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières et Haute Corrèze Communauté	Conseil Départemental de la Corrèze	Aides fiscales complémentaires	
Propriétaires occupants (PO) <i>Résidence principale</i>	Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé	Sous conditions de ressources	50% Plafond de travaux de 50 000 € HT	Amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%, et 10% HT des travaux (de 1600 € à 2000 €)	10% (plafond d'aide de 5000 €/logement)	5 000 €	Crédit d'impôt transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), l'Eco-prêt Habiter Mieux	
	Autonomie de la personne		35% Plafond de travaux de 20 000 € HT		25% (4000 €) Plafond minimum de travaux de 10 000 € HT (bonification jeunes ménages : 2000 €)			
	Précarité énergétique		50% Plafond de travaux de 20 000 € HT					
			35% Plafond de travaux de 20 000 € HT					
Propriétaires bailleurs (PB) <i>Hors locations saisonnières</i>	Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé	Avec conventionnement Anah	35% Plafond de travaux 80 000 € HT/logement (1000 € HT/m2)	Amélioration de la performance énergétique d'au moins 35% (1500 €/logement), prime de réduction de loyer, prime de réservation au profit de publics prioritaires (très social)	10% (plafond d'aide de 5000 €/logement)	20% (4000 €) (Remise sur le marché de logements locatifs obsolètes avec plafond de travaux 20 000 € HT (minimum de 5000 € de travaux))	Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), l'Eco-prêt Habiter Mieux	
	Autonomie de la personne		35% Plafond de travaux 60 000 € HT/logement (750 € HT/m2)		10% (plafond d'aide de 2000 €/logement)			20% (4000 €) (Rénovation énergétique, adaptation/accessibilité, amélioration globale de la qualité (minimum de 5000 € de travaux))
	Performances énergétiques de l'habitat		25% Plafond de travaux 60 000 € HT/logement (750 € HT/m2)					
	Lutte contre la vacance	Sans conditions de ressources			10% (plafond d'aide de 5000 €/logement)			



Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'obtention de la subvention

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel

Contacts et renseignements			
Audrey CHASSANY	Technicienne habitat - CC VEM	05.55.27.68.79	urbanisme@cc-ventadour.fr
Philippe SALLE	Chargé de mission - Pays de Hte-Corrèze Ventadour	05.32.09.19.52	habitat.hautecorrezeventadour@gmail.com